



Lundi 2 mars 2020

Covid-19

« Les conséquences économiques pour les entreprises artisanales sont en cours d'évaluation. La situation de dépendance avec des fournisseurs étrangers doit nous interpeller sur l'enjeu du produire en France. »

Bernard Stalter, président de CMA France

Après la première réunion organisée le 28 février autour du ministre de la santé, ministre du travail et de l'économie et des finances, CMA France a lancé auprès du réseau des CMA une enquête pour prendre le pouls des difficultés rencontrées par les entreprises artisanales. Même si les réponses pour le moment ne sont pas alarmistes, il est à craindre une baisse de la consommation et une baisse de l'activité des entreprises, notamment par l'absence de salariés touchés par le Coronavirus et par la baisse de la fréquentation touristique.

« Je salue les mesures prises par le gouvernement sur la possibilité de recourir au chômage partiel et l'étalement de charges fiscales et sociales pour les entreprises », souligne Bernard Stalter président de CMA France. « Ce sont des mesures de bon sens. Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat reste attentif et est en ordre de marche pour accompagner les entreprises sur tous les territoires. »

En alerte, CMA France participera mardi 3 mars à un nouveau point d'étape ministériel sur l'impact de l'épidémie Covid-19. L'occasion de rappeler que les événements actuels démontrent encore une fois la dépendance aux importations et la nécessité de développer davantage l'économie locale en favorisant le Fabriqué en France.

« Après des mois difficiles pour les commerces de proximité, il est temps de prendre des mesures sur le long terme pour favoriser une économie locale et les circuits courts, garants du dynamisme de nos territoires et d'une économie nationale plus forte. »

cma-france.fr - [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) / [LinkedIn](#)
Le portail des chambres de métiers et de l'artisanat : artisanat.fr

CONTACT PRESSE CMA France

Valérie Marquis – directrice relations presse relations publiques - 06 20 67 45 86 / marquis@cma-france.fr